



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION -CLIC-
Zone industrielle Ouest agglomération rouennaise

Jeudi 12 Septembre 2013

PJ : liste des participants

Chaque intervention fait l'objet d'une présentation projetée. Celles-ci sont téléchargeables sur le site « www.spinfos.fr »

La séance est présidée par M. Éric MAIRE, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, qui précise que la prochaine réunion aura lieu sous forme de commission de suivi de site - CSS.

1) Approbation des compte-rendus des CLIC du 25 septembre 2012 et du 7 mars 2013

Les compte-rendus des CLIC des 25 septembre 2012 et 7 mars 2013 sont approuvés.

2) Zone de Petit-Couronne

- Faits marquants 2012 – 2013 et situation actuelle des établissements
- Bilan du système de gestion de la sécurité -SGS- sur l'année écoulée

a - BUTAGAZ : M. TRONEL

L'arrêt définitif de la raffinerie PETROPLUS a nécessité une adaptation provisoire du mode d'approvisionnement du site de BUTAGAZ avec un renforcement des approvisionnements par camion et la suppression des expéditions par wagons.

Au cours de l'année 2012 et du 1er semestre 2013 aucun accident du travail n'est survenu et aucune situation d'urgence n'a été traitée.

Il faut noter une mise à jour du plan d'opération interne -POI- suite à l'arrêt de la raffinerie. Un exercice sera organisé avec le service départemental d'incendie et de secours -SDIS- d'ici la fin de l'année.

La mise en place d'un caisson comprenant 2 boosters et 2 groupes motopompes a permis de rendre autonome le réseau incendie.

Les formations mises en place ont permis de former 355 personnes.

Les incidents répertoriés sont :

- deux fuites sur le réseau incendie avec arrêt de la production pendant la réparation,
- un bruit dans une canalisation de GPL qui a dû être remise en état (présence d'un boulon provenant d'un clapet anti-retour),
- le remplacement d'un moteur d'ouverture de vanne.

b - PÉTROPLUS : M. LANGONNET

Après la liquidation judiciaire de la société, une cellule liquidative a été constituée (60 personnes) et un plan de sauvegarde pour l'emploi -PSE- a été mis en place. Le site fait l'objet d'une mise en sécurité et d'une surveillance renforcée (gardiennage, alarmes, caméras). Les cavernes ont été mises en sécurité.

Les principaux éléments constitutifs de la mise en sécurité des équipements sont :

- l'arrêt complet de toutes les installations y compris les productions d'énergie,
- la vidange, le jointage et l'inertage de toutes les unités (70% des lignes hors unités de production sont vides ou en eau),
- la mise en sécurité des 3 pipe-lines entre Le Havre et Petit-Couronne,
- l'élimination des catalyseurs,
- l'élimination des produits chimiques hors site : tous les gros volumes ont été évacués,
- la vidange et le nettoyage des bacs de stockage,
- le maintien en exploitation du réseau de défense contre l'incendie,
- la révision du POI.

Un travail important reste à mener en ce qui concerne, le nettoyage, l'inventaire exhaustif de l'état résiduel équipement par équipement.

La gestion des travaux de mise en sécurité est assurée par la cellule liquidative de PÉTROPLUS.

c – SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL : Mme BAUDRY, M. SUMMER

Historiquement, SHELL a délégué la gestion de ses cavernes à PÉTROPLUS. L'arrêt de la raffinerie PÉTROPLUS a conduit à la décision de vider les cavernes afin de garantir la sécurité. Celles-ci ont été mises en sommeil, ce qui laisse la possibilité d'une exploitation future.

Ces opérations de mise en sommeil ont été confiées à STONORGAZ qui emploie, notamment , d'anciens salariés PÉTROPLUS.

Les éléments présentés ce jour concernent les travaux menés depuis le 16 avril ¹:

- opérations conservant la réversibilité des cavernes
- diminution des zones d'effet
- récupération du GPL liquide
- phase 1 : vaporisation de la phase liquide résiduelle en brûlant la phase gaz
- phase 2 : remplissage en eau jusqu'à environ 90% (réversibilité)
- phase 3 : inertage de la phase gaz qui annule le risque d'explosivité.

La fin des travaux est prévue en septembre.

Un nouvel arrêté préfectoral est à venir, pour le suivi des cavernes inertées.

En ce qui concerne la sécurité il faut noter que :

- aucun incident n'est survenu,
- trois exercices POI ont été réalisées,
- des formations ont été mises en place (pour la nouvelle équipe constituée de 22 personnes dont 7 Ex-PÉTROPLUS),
- deux inspections ont été menées (observations soldées).

Présentation de l'état de la nappe d'hydrocarbure sur Petit-Couronne :

Depuis 2008 PÉTROPLUS assurait la gestion de la lentille, SHELL a repris cette mission depuis février 2012.

¹ Les actions réalisées avant le 16 avril ont été présentées au précédent CLIC.

719m³ de produits purs ont été récupérés depuis août 2012. Une surveillance des rejets aqueux et atmosphériques a été mise en place.

Des travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur pour les habitations ont été réalisés. 77 maisons font objet de surveillance, 24 ont bénéficié de travaux (mise en place de système de ventilation simple/double flux ou de dispositifs de captation sous dalle, renforcement de l'étanchéité de certains radiers).

DEBAT :

M. BARBAY rappelle que SHELL a mis 5 ans pour reconnaître la pollution contrairement à ce qui vient d'être dit. Il pose la question de la nature des produits récupérés.

Le représentant de SHELL précise que des analyses sur la qualité des produits sont menées. Seulement deux produits sont retrouvés (mélangés ou non).

M. SCHAPMAN pose la question de la profondeur de la nappe au centre.

Le représentant de SHELL apporte la réponse : 3 à 4 mètres de profondeur au plus profond.

M. ROUZIES souligne que 24 habitations sur 77 ont été traitées soit seulement 30%, les habitants se plaignent.

Le représentant de SHELL précise que la totalité des 77 habitations ne nécessitent pas forcément des travaux.

M. ROUZIES demande à BUTAGAZ quelles vérifications ont été entreprises suite à la détection d'un boulon. BUTAGAZ répond que l'ensemble des clapets anti-retour ont été vérifiés.

M. ROUZIES demande des précisions sur les dates affichées par SHELL sur le remplissage en eau des cavernes, et sur les dates de fin de vaporisation. Les deux phases ont eu lieu en parallèle, le remplissage en eau s'est terminé avant la fin de la vaporisation.

Mme POUPIN demande des précisions à BUTAGAZ quant à l'approvisionnement par camions. Ce mode de fonctionnement est-il durable? Elle demande également des précisions sur les suites données aux trois incidents et sur le pourcentage de personnel intérimaire dans la société.

BUTAGAZ indique que le rythme est de 6 à 8 camions par jour. Des travaux de modernisation sont envisagés en 2014, la décision sera alors prise sur l'opportunité d'un approvisionnement par train.

M. TRONEL précise qu'il y a un turn-over important. 43 personnes sur site, mais la proportion d'intérimaire n'est pas estimée.

Mme Poupin s'étonne que cette proportion ne soit pas diffusée.

Le secrétaire général s'étonne qu'il n'y ait pas de formation sur la gestion des sinistres.

M. TRONEL répond qu'il n'y a pas de formation continue sur ce point car le personnel de gestion de crise est expérimenté.

Mme BAUDRY indique la composition du personnel affecté à l'inertage des cavernes. Pour l'instant, 22 personnes sont toujours affectées sur le site. Lorsque l'inertage sera terminé, la surveillance sera allégée.

Mme POUPIN sollicite SHELL sur l'organisation du personnel.

Le représentant de SHELL rappelle la composition du personnel en place : GEOSTOCK, SPIE OGS, ex-PÉTROPLUS, en précisant que la configuration permet de tourner en 3/8. Il y a donc toujours du personnel sur le site.

Mme POUPIN demande ce qui est prévu dans le futur.

Mme BAUDRY répond que l'arrêté préfectoral prévoit du gardiennage. Une organisation de 8 personnes est prévue.

3) Point d'avancement du PPRT de la zone industrielle et portuaire ZIP de Petit-Couronne

La direction régionale de l'équipement de l'aménagement et du logement -DREAL- rappelle que le PPRT Rouen Ouest a été scindé en deux PPRT distincts. Le PPRT ZIP Petit-Couronne regroupe PÉTROPLUS, SHELL, et BUTAGAZ. Une présentation des zones d'aléa est faite en fonction des scénarii liés à l'exploitation des différentes installations.

M. BARBAY estime que tant qu'il n'y a pas de décision définitive d'abandon des cavernes, il convient de maintenir les prescriptions existantes.

4) Zone de GPN, Lubrizol, Rubis

- Faits marquants 2012 – 2013 et situation actuelle des établissements
- Bilan du SGS sur l'année écoulée

a – GPN : M. TIBERGHIE, M. BOULAIS

Une présentation de BOREALIS, nouvel actionnaire de GPN depuis 1^{er} semestre 2013, est faite :

- société nordique de 5300 employés présente dans 120 pays,
- siège social situé à Vienne, actionnariat stable depuis 1995,
- plus de 50 ans d'expérience, n°3 en Europe dans le domaine des engrais,
- 2 activités : polyoléfinés et produits chimiques de base dont les engrais,

L'acquisition de GPN est une étape importante (intégration de 800 personnes comparé à l'effectif de 300 en Europe). Son ambition est de croître sur le marché et de faire fonctionner à plein régime ces installations.

Événements 2012-2013 :

- étude de dangers réalisée en 2012,
- 16 inspections de la DREAL
- 11 375 heures de formation
- pas de déclenchement de PO
- un incident : départ de feu dans un magasin.

Les actions menées en 2012 pour la prévention des risques industriels majeurs sont présentées avec le montant des investissements correspondants (1 547 k€).

Pour la période 2012 / 2014, 4,4 M€ seront investis dans un programme de réduction des risques industriels.

DEBAT :

Mme POUPIN souhaite apporter des compléments et souligne que la cession à BOREALIS soulève de nombreuses questions. Le CHSCT n'a pas donné d'avis sur la cession, n'ayant pas d'informations sur les investissements, les méthodes de travail, etc.

Elle souligne : l'augmentation du nombre d'accidents de travail toujours plus graves, ainsi que le vieillissement de l'usine.

Le directeur rappelle que l'objectif est de faire fonctionner l'usine en sécurité. Un arrêt est prévu en 2014, 40M€ y seront consacrés. Le plan de confortement des structures (10M€ déjà dépensés) sera poursuivi.

b – LUBRIZOL : M. GOHIER

Une présentation des actions 2012 réalisées dans le cadre de la prévention des risques industriels majeurs est faite, elles représentent 3 626 k€.

Événements 2012-2013 :

- trois exercices POI,
- 5 881 heures de formation, soit 33% de plus qu'en 2011, soit 35heures par an et par personne
- 2 inspections réalisées par la DREAL.

Le programme 2013 des objectifs de réduction des risques industriels est présenté en détaillant les actions en lien avec le PPRT, leurs objectifs et les coûts associés (5 500 k€).

Suites de l'incident du 21 janvier 2013 :

Après la prise d'un arrêté préfectoral complémentaire, une inspection a été réalisée par la DREAL et a permis le redémarrage de l'atelier le 19 juin 2013.

1,5 M€ ont été dépensés pour la mise à niveau, suite à l'incident du 21 janvier 2013. 700 k€ seront par ailleurs dépensés sur d'autres points pour améliorer la sécurité.

DEBAT :

M. BARBAY déplore la non communication en vers les membres du CLIC lors de l'incident du 21 janvier 2013.

Le directeur indique que la société continue aujourd'hui à tirer les enseignements de cet incident, y compris dans le domaine de la communication.

Le secrétaire général souligne l'importance d'une communication rapide auprès des services de la préfecture, dès la survenance d'un incident même mineur.

La DREAL indique que sur la zone du Havre, une liste de diffusion aux membres du CLIC a été mise en place (mailing), ce qui permet leur information.

c - RUBIS TERMINAL : M. LAILLE

Une présentation des actions 2012 réalisées dans le cadre de la prévention des risques industriels majeurs est faite, elles représentent 290 K€.

Événements 2012-2013 :

- 1212 heures de formation (externe et interne), notamment dans le cadre de stages métier, -
- 6 inspections de la DREAL,
- 7 audits (2 internes, 4 clients et 1 assurance)
- 1 revue de direction groupe et 4 revues de direction siège/site,
- 2 exercices POI
- aucun accident significatif.

Un accident mortel est à déplorer, il s'agit d'un salarié d'une entreprise extérieure.

Programme 2013/2014 de réduction des risques industriels :

- renforcement des moyens de lutte contre l'incendie des dépôts,
- arrêt automatique des réceptions TRAPIL sur déclenchement d'une alarme de niveau très haut,
- remplacement de vannes à sécurité positive,
- mise en place de caméras de surveillance sur les sites,
- renforcement des sécurités process ...

Mme POUPIN estime qu'il y a beaucoup d'accidents du travail sur le site de RUBIS.

En réponse, il est indiqué que des actions concrètes de sensibilisation ont été mises en place, et que ces accidents sont analysés en CHSCT.

5) Présentation du projet de PPRT de LUBRIZOL

La DREAL et la direction départementale des territoires et de la mer -DDTM- présentent le PPRT autour de l'établissement LUBRIZOL.

La CREA précise qu'elle approuvera ce PPRT, mais fera quelques observations sur le plan de déplacement urbain - PDU- et sur les réseaux d'eau impactés.

Le secrétaire général rappelle qu'un groupe de travail sera mis en place sur le sujet de l'évacuation de l'impasse formée par la rue de Madagascar.

DEBAT :

M. ROUZIÈS formule les remarques suivantes:

- en vue de l'enquête publique, le lexique devrait être complété (aléa, enjeu ...)
- le règlement page 35 semble laisser un choix aux personnes et organismes associés - POA. La DDTM indique en que le délai de 5 ans sera retenu si aucune observation ou objection n'est formulée par les POA.
- page 37 du règlement, les taux d'atténuation semble assez similaires entre les zones rouges ou vertes. La DDTM précise que les valeurs en vert valent recommandation, les valeurs en rouge valent prescription.
- page 39, il est mentionné que "le GPMR doit informer le personnel d'entretien des voies". Il serait préférable d'écrire "former".
- page 40 : l'information des populations n'est pas évoquée. Il faudrait obliger l'industriel à prévenir le voisinage. Le secrétaire général indique que ce point relève du plan particulier d'intervention -PPI.
- M. BARBAY souligne que lors du précédent CLIC, il était mentionné que toutes les réductions de risque n'avaient pas encore été réalisées. Qu'advient-il si un accident se produit dans l'intervalle avant que les travaux ne soient réalisés ? L'entreprise LUBRIZOL indique en réponse que l'ensemble des travaux seront terminés en juin 2015.
- M. ROUZIÈS demande pourquoi la rue Marc Seguin n'a pas été privatisée. Il demande également si les travaux du groupe de travail sur la voirie seront communiqués. La DREAL indique que des points seront faits en CSS sur l'avancée des travaux de ce groupe. La note de présentation inclut déjà un bilan sur les travaux réalisés. Mme LEAU-TEY indique que l'évacuation de la partie impasse sera traitée par les villes de Rouen et Petit-Quevilly. Cela nécessitera des travaux voire des expropriations.

Mme POUPIN indique qu'elle n'est pas favorable au projet de PPRT pour les raisons suivantes :

- la méthode probabiliste utilisée pour déterminer les zones d'aléa,
- l'absence de transparence de la part de la société LUBRIZOL lors de l'incident de janvier dernier,
- un financement non bouclé.

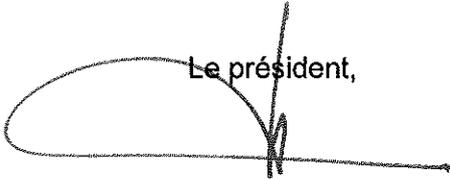
Le secrétaire général recueille formellement l'avis du CLIC sur le projet de PPRT :

- 1 avis défavorable : Mme POUPIN - CHSCT GPN (BOREALIS)
- 3 abstentions : M. BARBAY, M. ROUZIES, M. MOREAU - CHSCT PÉTROPLUS

La majorité des membres émet donc un avis favorable sur le projet de PPRT LUBRIZOL

6) Point d'avancement du PPRT de la zone industrielle et portuaire ZIP de Petit et Grand-Quevilly

La DREAL présente un point d'avancement sur le PPRT de Petit et Grand-Quevilly. Les études de vulnérabilité sont en cours de lancement. Les cartes sont disponibles sur le site du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles -SPPPI.

Le président,

Éric MAIRE